

1er  
degré

FICHE PÉDAGOGIQUE

**Liberté d'expression**

**La liberté d'expression dans les médias audiovisuels**

**Introduction :** L'Arcom a pour mission de s'assurer du respect des obligations des médias audiovisuels en matière de déontologie des programmes. Celle-ci porte, entre autres, sur le respect de la dignité humaine et la lutte contre les discriminations, deux thématiques en lien avec la question de la liberté d'expression et de ses limites (cf. [un éclairage de l'Arcom](#) sur son action en matière de liberté de communication audiovisuelle).

À l'école, ces éléments peuvent être abordés à travers l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) avec des compétences précisées par les [Orientations du Conseil Supérieur des Programmes de 2018](#), sous l'intitulé « Découvrir ses droits et responsabilités dans l'usage des médias » (citoyenneté et capacité à agir). Ces orientations font partie des éléments de cadrage à partir desquels le CLEMI élabore des ressources à destination des professeurs des écoles.

**Compétences travaillées :**

- La formation de la personne et du citoyen
- Connaître les valeurs de la République française
- Exercer son esprit critique, faire preuve de réflexion et de discernement
- Les représentations et l'activité humaine : raisonner, imaginer, élaborer, produire
- Parler, communiquer, argumenter à l'oral et à l'écrit de façon claire et organisée
- Découvrir ses droits et responsabilités dans l'usage des médias » (citoyenneté et capacité à agir)

**Thématiques traitées :**

- La liberté d'expression dans les médias audiovisuels
- Les limites à la liberté d'expression

## Séquence pédagogique développée par des enseignants du groupe de travail « 1<sup>er</sup> degré » du CLEMI

### 6h30 « La liberté d'expression dans le champ médiatique »

La séquence pédagogique porte sur la thématique de la liberté d'expression dans le champ médiatique. Pour l'enseignant, il s'agira de faire comprendre aux élèves : ce qu'est la liberté d'expression et qu'il existe des limites à la liberté d'expression.

<p><b>Niveaux</b> : cycle 3, primaire</p> <p><b>Disciplines</b> : Enseignement moral et civique (EMC), Education aux médias et à l'information (EMI), Français</p> <p><b>Matériel</b> : vidéoprojecteur, une fiche élève</p>	<p><b>Notions clefs</b> : liberté d'expression, limites, libertés, régulation, discrimination, réseaux sociaux</p>
<p><b>Objectifs généraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Définir</b> la liberté d'expression et comprendre ses limites</li> <li>• <b>Analyser des extraits d'émissions télévisées</b></li> <li>• <b>Comparer</b> deux documents audiovisuels</li> <li>• <b>Travailler</b> sur le rapport à la citoyenneté des élèves</li> <li>• <b>Développer</b> l'esprit critique des élèves : apprendre à lire et à décrypter des images, identifier les stéréotypes qu'elles peuvent comporter</li> </ul>	

### ○ Déroulement

Avant de proposer les séances suivantes à vos élèves, il est souhaitable de :

- **Travailler** avec eux la définition de l'information, afin de la différencier de la rumeur, de l'opinion ou de l'anecdote. Vous pouvez également travailler avec vos élèves sur la notion de construction de l'information en utilisant [la fiche](#) réalisée par l'Arcom et le CLEMI ;
- **Préciser** avec eux la notion de média, en procédant par exemple à des exercices de catégorisation (presse écrite, radio, télévision, médias sociaux).

#### ✓ **Séance 1 [1 heure] :**

- **Diffusion d'une séquence télévisée :**



[Journal télévisé de France 2 du 13 novembre 2022](#)

- **Description** globale de la séquence en complétant la fiche élève (cf. annexe).
- **Mise en commun** : l'enseignant organise ensuite un retour collectif durant lequel sont identifiés les différents intervenants visibles et audibles dans cet extrait, afin notamment

de bien distinguer le rôle du journaliste et celui des personnes interrogées. Pour faciliter le travail qui sera mené lors de la séance 2, il est important d'expliquer aux élèves que l'invité est une personnalité célèbre.

- Au fil des échanges guidés, **l'enseignant fait émerger et explique certaines notions**, qui seront définies sur une affiche : « émission », « journaliste », etc. Dans un dernier temps, on effectue avec les élèves, si nécessaire, un travail d'explicitation de certains termes entendus durant l'extrait visionné.

### ✓ Séance 2 [1h à 1h30] :

- **Introduction de la séance** : l'enseignant explique aux élèves qu'ils vont maintenant travailler sur la notion de liberté d'expression dans le cadre médiatique. Il leur demande, dans un premier temps, d'écrire une définition de ce qu'est la liberté d'expression selon eux.
- Après avoir rappelé aux élèves, en s'appuyant sur la trace écrite de la séance 1, les éléments de contexte de cette émission, il fait **visionner aux élèves l'extrait** :



#### [Journal télévisé de France 2 du 13 novembre 2022](#)

- **Répartis en binôme**, les élèves doivent, dans un premier temps, lister sur leur fiche les termes utilisés par l'invité pour critiquer différents modes de transport individuels. Ils répondent également aux questions : « *Qu'est-ce qui peut poser problème dans ces propos selon vous ?* », « *A votre avis, a-t-il le droit de parler ainsi ?* ».
- **Présentation de la décision de l'Arcom**, qui avait été saisie par de nombreuses personnes à la suite de la diffusion de cette séquence, et qui estime que les propos du chanteur ne constituent pas « *une incitation à la violence* » mais plutôt « *l'expression d'un désaccord vis-à-vis du comportement de certains cyclistes* ».
- **Mise en commun** : l'enseignant organise ensuite un retour collectif pour recueillir les opinions des élèves puis mène un débat pour faire émerger le fait que dans le cas présent, même si l'invité tient des propos très durs, il reste bien dans le cadre de la liberté d'expression. Il fait ensuite le lien avec des extraits des textes fondamentaux qui instituent et protègent la liberté d'expression en France (notamment la [Déclaration des droits de l'homme et du citoyen](#) de 1789, article 11, et la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) de 1948, article 19).
- **Conclusion de la séance** avec la réalisation d'une trace écrite sur la notion de liberté d'expression.

### ✓ Séance 3 [1 heure] :

- **Diffusion d'une séquence télévisée** :



#### [Journal télévisé de France 2 du 15 octobre 2010, « Les cinq dernières minutes » \(annonce de l'entretien\)](#)

- L'enseignant demande aux élèves **de décrire globalement la séquence** en complétant la fiche élève (cf. annexe).
- **Mise en commun** : l'enseignant organise ensuite un retour collectif durant lequel les élèves doivent déterminer quels sont les différents intervenants visibles et audibles dans cet extrait, afin notamment de bien distinguer le rôle de la présentatrice du journal télévisé. Au fil des échanges guidés, il est important de faire émerger et d'expliquer certaines notions, qui seront définies sur une affiche : « journal télévisé », « interview ».
- **Travail d'explicitation** : dans un dernier temps, l'enseignant effectue avec les élèves, si nécessaire, un travail d'explicitation de certains termes entendus durant l'extrait visionné.

✓ **Séance 4 [1h à 1h30] :**

- **Introduction de la séance** : rappel des éléments de contexte de l'émission aux élèves, en s'appuyant sur la trace écrite de la séance 3.
- **Diffusion d'une séquence télévisée** :



[Journal télévisé de France 2 du 15 octobre 2010, « Les cinq dernières minutes » \(entretien\)](#)

- **Travail en groupe** : l'enseignant répartit les élèves en groupes de trois ou quatre, leur met à disposition l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) de 1789, puis leur demande ce qui, selon eux, à la lecture de cet article, pose problème dans l'extrait. Si nécessaire, il isole et repasse les quelques secondes durant lesquelles le terme de « *nègre* » est utilisé.
- **Mise en commun** : après avoir laissé les élèves réfléchir et échanger, l'enseignant mène un retour collectif pour faire émerger les notions de discrimination raciale et d'appel à la haine, qui sont punies par la loi car elles dépassent le cadre de la liberté d'expression, justement évoqué par l'article 11 de la DDHC (« *sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* »).
- **Conclusion** : présentation aux élèves du texte [de la mise en demeure](#) adressée à l'époque par le CSA à France Télévisions, ainsi que les articles<sup>1</sup> évoquant la condamnation pénale de l'interviewé. Une trace écrite est réalisée sur ce qui peut constituer une limite à la liberté d'expression.

✓ **Séance 5 [1h30] :**

- **Diffusion d'une séquence télévisée** :



[Journal télévisé de France 2 du 17 février 2019, « Réseaux sociaux : le terrain de jeu des harceleurs »](#)

- **Travail d'explicitation** sur les personnes présentées, le contexte et le lexique (si nécessaire).
- **Travail en binômes** : les élèves répondent aux questions suivantes : « *Qu'est-ce qui a poussé l'intervenante à s'éloigner parfois de X (Twitter) ?* », « *Pourquoi l'intervenant a-t-il quitté X (Twitter) ?* ». Pour faciliter le travail des élèves, il est possible de proposer un ou plusieurs autre(s) visionnage(s), voire une retranscription écrite des passages les plus significatifs.
- À l'issue de ce visionnage, les élèves, toujours répartis en binômes, répondent aux questions suivantes : « *Quelles peuvent être les conséquences du cyberharcèlement pour les victimes ?* », « *Quelles peuvent être les conséquences du cyberharcèlement pour les auteurs ?* ».
- **Conclusion** : l'enseignant organise une mise en commun qui doit faire émerger les conséquences humaines et juridiques du cyberharcèlement, en insistant sur le fait que la liberté d'expression est encadrée aussi sur les réseaux sociaux et que les auteurs de cyberharcèlement peuvent être punis par la loi.

**Ressources :**

- Lien vers la fiche pédagogique CLEMI : « [Une séquence pour expérimenter la liberté d'expression et ses limites](#) »
- Lien vers [la fiche ressource de l'Arcom](#) qui présente son action s'agissant de la liberté d'expression et ses limites

<sup>1</sup> Liens renvoyant vers deux articles qui mentionnent la décision de l'autorité de régulation : [Le Figaro](#), publié le 29/03/2012 et [France 24](#), publié le 29/03/2012.

## Annexe – Fiches élève

Les questions pour les fiches élèves présentées ci-après, sont des propositions destinées à guider le travail des élèves ; ces dernières peuvent être adaptées et modifiées par les enseignants.

- **Fiche élève, séances 1 et 3**

- À ton avis, de quel type d'émission s'agit-il ? :
- Combien voit-on de personnes durant cet extrait ? :
- À ton avis, quel est le rôle de chacune de ces personnes dans cette émission ? :

- **Fiche élève, séance 2**

- Quels sont les mots utilisés par l'invité à propos des utilisateurs de trottinette et des cyclistes ?
- Qu'est-ce qui peut poser problème dans ce qu'il dit selon toi ?
- Est-ce qu'il a le droit de dire cela à la télévision selon toi ?

- **Fiche élève, séance 4**

- Quels sont les mots utilisés par l'invité qui peuvent poser problème selon toi ? :
- Est-ce qu'il a le droit de dire cela à la télévision selon toi ? :

- **Fiche élève, séance 5**

- Qu'est-ce qui a poussé l'étudiante à s'éloigner parfois de Twitter ? :
- Pourquoi Michel Cymes a-t-il quitté Twitter ? :
- Quelles peuvent être les conséquences du cyberharcèlement pour les victimes ? :
- Quelles peuvent être les conséquences du cyberharcèlement pour les auteurs ? :